

Chiffres clés en matière de données fiscales et sociales

Le tableau ci-dessous reproduit les chiffres clés principaux en matière de données fiscales et sociales, en vigueur pour l'année d'imposition 2023 (revenus 2022).

Estimation pension légale	salariés	indépendants
plafond de la pension	63.944,74 €	73.454,55 €
pension maximale		
• isolé	32.361,57 €	20.446,56 €
• famille	40.451,96 €	25.558,20 €
pension minimum		
• isolé	17.332,35 €	17.332,35 €
• famille	21.658,61 €	21.658,61 €
• pension de survie	17.100,73 €	17.100,73 €

Bonus non récurrent lié aux résultats (1)	3.558,00 €
Epargne-pension ordinaire (avantage fiscal de 30%)	990,00 €
Epargne-pension élevée (avantage fiscal de 25%)	1.270,00 €
Assurance vie individuelle/épargne-logement (fédérale)	2.350,00 €
Engagement individuel de pension (EIP)	2.610,00 €
Continuation à titre individuel (exigence de pension)	2.560,00 €
Transformation rente fictive (avances/mises en gage)	85.430,00 €
Plafond AMI (revenu garanti)	48.234,33 €
Plafond accidents du travail (2)	48.084,06 €
Quotient de mariage	11.450,00 €
Plafond Wijninckx	voir Sigedis
Pension Libre Complémentaire pour Travailleurs (PLCT) (3)	1.670,00 €
Pension Libre Complémentaire pour Indépendants (PLCI)	
• ordinaire (8,17% du salaire de référence) avec un maximum de	3.447,62 €
• social (9,40% du salaire de référence) avec un maximum de	3.966,67 €

(1) Pour salariés, une contribution de solidarité de 13,07% est d'application sur ces montants - après déduction de celle-ci, il reste un montant de 3.094 €, ce qui correspond à l'exonération fiscale maximale en 2022.

(2) La contribution sur primes (= le pourcentage de taxes d'application) en accidents du travail reste à 3,26% et à 23,26% pour les étudiants jobistes.

(3) Sauf si 3% du salaire annuel dépasse ce montant.